

Séance du mardi 09 avril 2024
Délibération n°2024-28-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 27 mars 2024

Objet : Résiliation d'un bail emphytéotique entre la Commune de Macouria et Madame Maryse GOMBAULD

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, à Mme Madly MARIGNAN, Conseillère municipale
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.
M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Suzanne MAZOE, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Par bail emphytéotique en date du 23 et 25 mai 2001, la ville de Macouria avait mis à disposition de Madame Maryse GOMBAULD, la parcelle cadastrée AW 325 au lieu-dit Savane Matiti ayant une superficie totale de 2h 00a 02ca (délibération n° 33/01/CM du 18 décembre 2001).

Actuellement, Monsieur Charlus GAREL occupe la parcelle AW 325 et souhaite régulariser sa situation auprès de son notaire. Il est alors constaté que Madame Maryse GOMBAULD est occupante de la parcelle AW 400 et non de la parcelle AW 325.

Il convient de procéder à la résiliation du bail emphytéotique de Madame Maryse GOMBAULD

Vu le rapport n° 25/2024/VM de Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'erreur matérielle relative au numéro de parcelle porté sur le bail emphytéotique de Madame Maryse GOMBAULD

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 :

D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la résiliation du bail emphytéotique de Madame Maryse GOMBAULD.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 11 avril 2024